



République Française

Département du Nord

Ville de Marly

Service : Etat Civil
JNV/CB/LL
N° DC-2023-025

DÉCISION DU MAIRE

Objet : achat d'une concession au cimetière

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2122-22,

Vu, la délibération n° 20-09 du 03 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande de Madame ADAM née PHILIPPE Renée visant à obtenir une concession dans le cimetière St Jacques,

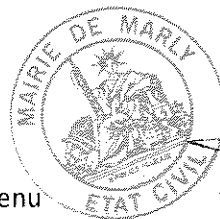
DECIDE

D'accorder l'achat d'une case de columbarium au cimetière communal portant le n° 3384 à Madame ADAM née PHILIPPE Renée domiciliée à Marly (Nord) – 15 rue des Dahlias.


Cette concession est accordée à compter du 28 février 2023 pour une durée de 15 ans, d'une superficie de 1 m2, d'un montant de QUATRE CENT QUATRE VINGT EUROS.

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 28 février 2023



Pour Le Maire,
L'adjointe déléguée



Isabelle DUPONT

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture le et de la publication le